

Vente primo-accedant avant les 7 ans

Par gabdegab, le 28/05/2015 à 22:37

Bonjour,

J'ai acheté en 2011 un appartement sur Montpellier en Primo-accession (ou accession aidée) avec l'aide du PTZ (batiment BBC) en VEFA.

L'appartement a été livré en octobre 2013, mais depuis ma situation personnelle et professionnelle a changé.

Je suis actuellement inscrit comme demandeur d'emploi depuis plus de 12 mois, j'ai lu sur des forums, qu'il était possible de vendre l'appartement en bénéficiant d'une plus value. Pouvez-vous m'éclairer sur les conditions de vente et les distinctions qu'on peut trouver. ce que j'ai cru comprendre, c'est que dans le cas d'un mariage, divorce, on peut le revendre avant la période des 7 ans mais sans plus value.

Mais que pour une période de chomage, naissance d'un enfant ou une invalidité; il était possible de revendre avec une plus value.

Merci de vos retours.